

Nord ou Sud, les petits bateaux sont le bon choix

Dans la crise sociale, économique et écologique qui affecte leurs pêcheries, les pays du Nord ont beaucoup à apprendre de la pêche artisanale des pays du Sud

Lors de la 28^{ème} session du Comité des pêches de la FAO, les discussions sur le thème *Pour une pêche artisanale durable* ont fait apparaître d'importantes divergences entre les délégations du Nord et du Sud (voir *Défendre la pêche artisanale*, p. 4).

Un certain nombre de questions sont ainsi restées sans réponse : œuvrer pour des pêches artisanales durables, est-ce une préoccupation des seuls pays du Sud, est-ce aussi un objectif des pays du Nord ? Si oui, comment et dans quelle mesure ? Dans les pays du Nord, la pêche artisanale ne serait-elle qu'une sorte de secteur social à la disposition d'autochtones, de personnes pratiquant une pêche de subsistance, qui sont très tributaires des ressources halieutiques, qui ont des liens culturels traditionnels avec ce type d'activité ? La pêche artisanale est-elle en soi plus durable, plus équitable et socialement et culturellement plus valable que la pêche industrielle ? La pêche à petite échelle n'est-elle qu'un modèle réduit de la pêche à grande échelle qui, elle, a pris des proportions incontrôlées et qui exige maintenant un renforcement des mesures de gestion, une réduction de l'effort de capture, une plus nette rationalisation ?

La Déclaration de Bangkok signée des organisations de la société civile (voir *Pour nos droits et libertés*, SAMUDRA n° 51, p. 7) ne fait pas ces distinctions. Dans les zones économiques exclusives, il faut accorder la préférence à la pêche artisanale, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Et il en va de même des autres demandes formulées par ce texte.

Lors de la 28^{ème} session du COFI, ce point de vue ne semblait pas partagé par de nombreuses délégations du Nord. La Nouvelle-Zélande considère que le contenu et la mise en œuvre de certains aspects de la pêche artisanale (par exemple, la lutte contre la pauvreté) ne concernent pas vraiment sa pêche artisanale. Le Canada appuie un programme spécial visant à appliquer des principes de gestion « modernes » dans le secteur artisanal. Et l'Union européenne avait décidé de ne pas parler de ses pêches artisanales.

Les délégations des pays du Nord semblaient vouloir dire : ça ne nous concerne pas ! Dans les pays en développement sans doute, il serait peut-être bon de développer la pêche artisanale afin de lutter contre la

pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire ; mais cela ne touche pas les pays du Nord. Dans ces régions, à part quelques exceptions, ni la pêche artisanale ni la pêche industrielle ne tiennent une place si importante dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Comme leurs pêcheries n'apportent qu'une part relativement modeste (et en voie de diminution) du poisson consommé chez eux, et que l'État providence s'occupe des problèmes de pauvreté, il semblerait que la pêche artisanale ne soit pas un sujet de préoccupation là-bas.

Dans les pays du Nord, cinq décennies de boom économique, d'industrialisation, de subventions, d'investissements des entreprises, de prépondérance des marchés ont fini par affecter divers secteurs de la production alimentaire, en particulier la pêche, tant artisanale qu'industrielle. Les pays du Nord sont maintenant

confrontés à une crise, l'effort de pêche étant bien trop important compte tenu de l'amenuisement constant de la ressource. À présent, la plupart des pays du Nord sont tributaires de pays du Sud pour leur sécurité alimentaire, surtout en matière de poisson, car environ 80 % de sa production mondiale vient de pays en développement. Il semblerait que les décideurs des pays du Nord soient en faveur de flottilles industrielles plus réduites et veuillent se passer de la pêche artisanale. Cela profitera uniquement aux monopoles de la pêche et de la distribution.

Dans les pays industrialisés où l'économie se porte bien, personne ne se soucie vraiment du sort des communautés de petits pêcheurs. L'État providence est là pour s'occuper de ces gens et de leur culture, comme le notait Svein Jentoft au début de son article *Les droits humains des gens de la pêche artisanale* (SAMUDRA n° 51, novembre 2008, p.13). Il ajoute cependant que, malgré cette protection, des populations de petits pêcheurs (peuples autochtones ou autres) sont en voie de marginalisation, d'appauvrissement, jusqu'à être menacées de disparition.

Pourtant, dans la situation où se trouvent actuellement les pêcheries des pays du Nord, la pêche artisanale pourrait donner un caractère plus durable au secteur de la pêche et amortir aussi l'impact des prochains efforts de réduction des capacités de capture sur les communautés qui vivent de cette activité.

